

Bureau du 11 décembre 2006

Décision n° B-2006-4834

commune (s) : Vénissieux

objet : **18, rue de la République - Travaux d'installation des services urbains - Aménagement des espaces extérieurs - Lot n° 2 : terrassement voirie - Autorisation de signer un avenant n° 1**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 30 novembre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2005-3863 en date du 12 décembre 2005, le Bureau a autorisé la signature d'un marché public de travaux pour les travaux d'installation des services urbains 18, rue de la République à Vénissieux, aménagement des espaces extérieurs, lot n° 2 : terrassement voirie.

Ce marché a été notifié sous le numéro 051441 P le 22 décembre 2005 à l'entreprise Jean Lefebvre Sud-Est pour un montant de 223 090,60 € HT, soit 266 816,36 € TTC.

Les travaux de terrassement des voies internes au site ont révélé un sous-sol meuble (sable, limons) incompatible pour la construction d'une chaussée de type voirie lourde.

La mise en place d'un fond de forme adéquat nécessiterait la purge de ces matériaux, prestations non prévues dans le marché initial.

Ces travaux consisteraient à effectuer des terrassements supplémentaires, à évacuer 344,50 mètres cubes de déblais et à mettre en place 344,50 mètres-cubes de matériau type GNT 0/80.

Cet avenant n° 1, d'un montant de 16 811,60 € HT, soit 20 102,67 € TTC porterait le montant total du marché à 239 902,20 € HT, soit 286 923,03 € TTC, soit une augmentation de 7,53 % du montant initial du marché.

La commission permanente d'appel d'offres, le 24 novembre 2006, a émis un avis favorable et motivé à la conclusion de cet avenant.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer l'avenant, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit avenant n° 1 ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer un avenant n° 1 au marché n° 051441 P conclu avec l'entreprise Jean Lefebvre Sud-Est pour les travaux d'installation des services urbains 18, rue de la République à Vénissieux, aménagement des espaces extérieurs, lot n° 2 : terrassement voirie. Cet avenant n° 1, d'un montant de 16 811,60 € HT, soit 20 102,67 € TTC porte le montant total du marché à 239 902,20 € HT, soit 286 923,03 € TTC.

2° - Les dépenses correspondantes seront financées sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2007 - compte 0231 320 pour laquelle il a été individualisée une autorisation de programme - opération n° 0964.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,